

OBJET:

Vente

ÉCONOMIE

Logement 18 Bis rue principale à Cosmes

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Christophe LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

19 JUIN 2023 DP-n°2023-06/16-19° Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2021-09/151 du conseil communautaire en date du 20 septembre 2021, relative aux délégations consenties au Président, et notamment :

Le **19°** relatif aux **CESSIONS/ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS INFERIEURS A 200 000 €HT** Décider de cessions de terrains et de biens immobiliers inférieurs à 200 000 €HT

Considérant

- la décision de la commission Bâtiment Logement du mardi 1er mars 2022, de transmettre une proposition de vente aux locataires intéressés ou de mettre en vente les logements vacants de la CCPC.
- l'estimation du logement sus-cité à hauteur de 30 000 € par les services des domaines transmise le 6 décembre 2023,
- la mise en vente du bien au prix de 30 000 €
- la proposition d'achat à 30 000 € de M. Martin POIRIER et Mme Emeline GELU, domicilié 23 rue du Poirier à CRAON

Considérant l'avis favorable de la Commission Bâtiment-Logement en date du 5 juillet 2022, Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 11 juillet 2022,

DÉCIDE

Article 1:

- de procéder à la vente du logement situé 18 Bis Rue Principale 53230 COSMES, de type 3, au prix de 30 000 euros,
- de confier l'acte à intervenir à Maître Virginie MARSOLLIER-BIELA, notaire à COSSE LE VIVIEN, les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Article 3:

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4:

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

🖔 La Sous-préfecture de Château-Gontier-sur-Mayenne,

🖔 La Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Fait à Craon, le 19 juin 2023 Le Président,

Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230619-DP2023-06-16-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023 Affichage : 20/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

